

La Fiche de Données de Sécurité dite FDS !



Pour vous aider dans la gestion de votre sécurité, nous vous rappelons les éléments essentiels concernant les FDS des produits que vous manipulez. COTE a mis en place depuis quelques années des fiches simplifiées dites FDSS afin de disposer des éléments synthétiques des principales rubriques vous concernant au sein des FDS. Ces FDSS viennent en complément de la FDS.

Accès aux FDS et aux FDSS : Si celles-ci ne sont pas présentes sur vos chantiers, vous pouvez accéder à celles-ci via la base de données QHSE de la société COTE. Cette dernière contient les FDS et les FDSS des produits présents au magasin. Pour les produits livrés directement par le fournisseur, ces documents doivent vous être fournis et à défaut veuillez en faire la demande à votre fournisseur.

En cas de problématique d'accès au FDS, veuillez contacter votre service QHSE.

Vous trouverez ci-dessous des vidéos et ci-joint un flyer sur les informations visant à vous re-sensibiliser sur la FDS ainsi qu'un descriptif d'une FDSS.

Vidéos sur la FDS : Cliquez dessus pour les lancer



La Fiche de Données de Sécurité Simplifiée dite FDSS !

Nom du produit avec

- ces pictogrammes de danger
- ces mentions de dangers et si le produit est CMR (Cancérigène Mutagène et toxique pour la Reproduction)

FDS SIMPLIFIEE					
		Traceur de chantier orange marquage			
MENTION DE DANGER					
H220/H222 : Gaz/Aérosol extrêmement inflammable. H225/H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H229/280 : Récipient avec gaz sous pression; peut éclater sous l'effet de la chaleur. H336 : peut provoquer somnolence ou vertiges H319/H315 : Provoque une sévère irritation des yeux H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.				CMR: Oui Non X	
CONSIGNES DE SECURITE					
Protection individuelle					
					
si utilisation répétée		En cas de ventilation insuffisante			
Stockage					
Tenir au frais Stocker dans un endroit bien ventilé Maintenir le récipient fermé de manière étanche P410+P412: Récipient sous pression, à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C P210: Conserver à l'écart de toutes flammes, ou source d'étincelles, ne pas fumer.					
Déchets/ Environnement					
Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur P273: Eviter les rejets dans l'environnement					
Hygiène					
P 271: Utiliser en plein air ou dans un endroit bien ventilé Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail Ne pas manger, boire et fumer en utilisant le produit. Retirer les vêtements et les EPI souillés, avant de pénétrer dans la zone de restauration.					
EN CAS D'URGENCE					
En cas de déversement		En cas d'accident		En cas d'incendie	
Ramasser mécaniquement, ramasser les résidus avec un produit absorbant le liquide (terre à diatomées). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.		Inhalation: transporter la victime à l'air frais Consulter un médecin en cas de trouble. Contact avec les yeux: laver à l'eau pendant 15 min enlever les lentilles de contact, consulter si nécessaire (P305+P351+P338)		Contact avec la peau: enlever les vêtements souillés et laver avec beaucoup d'eau En cas d'ingestion: appeler centre antipoison, un médecin en cas de malaise (P301+P310) Utiliser extincteur poudre, CO2, brouillard d'eau. Ne pas utiliser le jet d'eau. Appareil respiratoire autonome, protection complète du corps	
Date création: 20/06/2019		Révision: 17/08/2023			

Synthèse des principales consignes pour son utilisation :

- Les EPI à porter.
- Les règles de stockage.
- Les consignes liées à l'environnement.
- Les règles d'hygiène à convenir
- Les procédures en cas d'urgence (accident, environnement et incendie).

FLASH QHSE



Bulletin d'information n°003 du 08/01/2025

Durée d'affichage ; 1 mois